



Frais extraordinaires et remboursement mutuelle

Par **leode**, le **14/02/2012** à **07:56**

Bonjour,

je dois participer au paiement de la moitié des frais extraordinaires (implant) pour mon fils de 1100 € et la mutuelle de sa mère sur laquelle est mon fils, versera 350 €

1- quelle somme dois je verser

2-si la mutuelle verse sur facture acquittée je devrais verser 550 € avant l'opération et c'est la mère qui sera remboursée des 350 €! (la situation est conflictuelle c pour quoi j'envisage cela) comment faire ensuite pour espérer percevoir les 175 € me revenant.

merci d'avance

Par **chaber**, le **14/02/2012** à **09:13**

bonjour

Le forfait Mutuelle est de 350€ dont votre ex est certaine d'être remboursée

Vu le contexte conflictuel, que vous ne seriez par réglé de la moitié, la solution la plus sage pour vous est de payez 375€

Votre ex payant la même somme et faisant l'avance des 350€